MINISTERE DE LA COOPERATION

CAISSE CENTRALE
DE COOPERATION ECONOMIQUE

INSTITUT D'ELEVAGE ET
DE MEDECINE VETERINAIRE
DES PAYS TROPICAUX

ETUDE DE L'ELEVAGE
DANS LE DEVELOPPEMENT DES ZONES COTONNIERES
(BURKINA-FASO, COTE-D'IVOIRE, MALI)

ETUDE GENERALE

Janvier 1988 - Maisons Alfort

G. GOUET

MINISTERE DE LA COOPERATION

CAISSE CENTRALE
DE COOPERATION ECONOMIQUE

INSTITUT D'ELEVAGE ET
DE MEDECINE VETERINAIRE
DES PAYS TROPICAUX

ETUDE DE L'ELEVAGE
DANS LE DEVELOPPEMENT DES ZONES COTONNIERES
(BURKINA-FASO, COTE-D'IVOIRE, MALI)

—

ETUDE GENERALE

Janvier 1988 - Maisons Alfort

G. GOUET

AUTEUR (s) : GOUET G.

ACCES AU DOCUMENT :
à consulter au Centre de Documentation du Ministère de la Coopération Centre de Documentation de l'IEMVT

ORGANISME AUTEUR :
IEMVT-CIRAD

ACCES A LA REFERENCE DU DOCUMENT :
libre

ETUDE FINANCEE PAR :
FRANCE, MINISTERE DE LA COOPERATION
CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE

TITRE :
ETUDE DE L'ELEVAGE DANS LE DEVELOPPEMENT DES ZONES COTONNIERES (BURKINA-FASO, COTE-D'IVOIRE, MALI)

TYPE D'APPROCHE : ETUDE GENERALE

DATE ET LIEU DE PUBLICATION : Janvier 1988, MAISONS ALFORT

PAYS OU REGIONS CONCERNES : Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Mali

MOTS-CLES : Afrique - Zones cotonnières- Productions animales- Association agriculture-élevage - Système agro-pastoral - Diversification - Commercialisation - Encadrement - Crédit.

RESUME :

L'étude conduite dans les zones cotonnières du Burkina-Faso, de la Côte-d'Ivoire et du Mali, a pour objectif de mieux apprécier les contraintes et les potentiels de l'élevage et d'aider à l'identification d'actions et à l'élaboration de stratégies d'intervention susceptibles de favoriser le développement de l'élevage et l'exploitation du cheptel dans des conditions profitables à l'économie des zones cotonnières. La forte augmentation de la demande en protéines animales face à une exploitation stagnante du cheptel, la pression accrue sur les terres, la crise cotonnière et la crise de l'élevage sahélien sont autant de facteurs qui orientent le développement des zones de savane vers :

- une diversification des productions ;
- une augmentation des productions animales.

Cette diversification des productions et cette augmentation des productions animales ne sauraient se faire sans garantir le maintien de la fertilité des sols et du potentiel des pâturages. Elles impliquent de poursuivre l'intégration des activités pastorales et des activités agricoles et de promouvoir une intensification des systèmes de production. Une condition indispensable à la bonne réalisation de cette stratégie réside dans la sécurisation du marché de la viande face à la concurrence d'un marché extra-africain biaisé. Conjointement, le rendement de la filière commercialisation doit être amélioré et des filières de transformation promues.

SOMMAIRE

	Page
PREAMBULE	1
INTRODUCTION	3
1. L'ELEVAGE DANS LES ZONES COTONNIERES : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES, CONTRAINTES, POTENTIALITES	7
1.1. Diversité des zones cotonnières	7
1.2. Evolution et systèmes d'élevage	7
1.3. Commercialisation	13
1.4. Encadrement et crédit	16
2. LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ...	18
2.1. Contexte et orientations possibles	18
2.2. Intensification des productions animales	20
2.3. L'organisation de la filière commercialisation et la sécurisation des marchés	25
2.4. La nécessaire redéfinition des tâches de l'encadrement et la définition d'une politique de crédit	27
CONCLUSION	28

PREAMBULE

L'accroissement du cheptel de ruminants dans les zones cotonnières des pays francophones d'Afrique de l'Ouest est un phénomène récent et d'une ampleur certaine. Surtout sensible depuis les deux dernières sècheresses, cette évolution entraîne des changements rapides tant dans le domaine des cultures que dans celui de l'élevage.

Dans un contexte économique fortement marqué par la chute des cours mondiaux du coton, l'élevage apparaît de plus en plus, non seulement comme alternative à cette culture source principale de revenus, mais comme une composante centrale des systèmes de production de la zone de savane.

Effectuée à la demande du ministère de la Coopération et de la Caisse Centrale de Coopération Economique, la présente étude se situe dans le cadre plus général de la réflexion conduite sur l'ensemble des questions mises à jour par la gravité de la crise cotonnière. Elle a pour objectif général, après examen des conditions du développement de l'élevage des rumimants, de mieux apprécier les contraintes et les potentiels de cet élevage et d'aider à l'identification d'actions et à l'élaboration de stratégies d'intervention susceptibles de favoriser le développement de l'élevage et l'exploitation du cheptel dans des conditions profitables à l'économie des zones cotonnières.

Conduites par une équipe restreinte dans un temps relativement court, les investigations de terrain ont volontairement été limitées aux zones cotonnières de trois pays : le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire et le Mali qui constituent un ensemble agro-écologique et économique cohérent. Elles ont bénéficié des réflexions déjà conduites par les responsables locaux et ont porté sur trois aspects essentiels du développement de l'élevage qui ont fait l'objet de documents distincts :

- Elevage et relations Agriculture-Elevage en zone cotonnière. Situations et perspectives. Décembre 1987.

Ce document élaboré par Ph. Lhoste est fondé sur trois rapports de stage :

. Guibert (B.) - "Etude de l'Elevage dans le Développement des zones cotonnières : le Burkina-Faso", janvier 1988.

. Bonnet (B.) - "Etude de l'Elevage dans le Développement des zones cotonnières : le Mali", janvier 1988.

. Robinet (O.) - "Etude de l'Elevage dans le Développement des zones cotonnières : la Côte-d'Ivoire", octobre 1987.

- Rapport de mission sur la commercialisation des produits de l'élevage au Mali et en Côte-d'Ivoire. Guillermain (B.), juillet 1987.

- Note de cadrage de la Production bovine. Gouet (G.), novembre 1987 et Note sur l'Aviculture. Rojat (D.), janvier 1988.

Le présent document s'appuie sur les diagnostics fournis par les différents rapports ainsi que sur les conclusions des réunions tenues avec les services intéressés du ministère de la Coopération et de la Caisse Centrale de Coopération Economique. A partir des caractéristiques et des propositions ainsi dégagées, il tente d'esquisser une stratégie plausible pour une meilleure contribution de l'élevage au développement des zones cotonnières.

INTRODUCTION

Le développement des zones cotonnières se situe dans un contexte de crise :

- crise de l'élevage pastoral qui affecte les pays sahéliens ;

- "crise cotonnière" qui touche tous les pays producteurs et plus particulièrement les Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre exportateurs de la quasi-totalité de leur production de coton-fibre.

La crise de l'élevage pastoral dans les pays sahéliens :

Cette crise liée aux aléas climatiques et aux sécheresses successives a notamment entraîné, pour les pays du Sahel, une dégradation sensible du patrimoine, une régression de la part de l'élevage dans le Produit Intérieur Brut, non compensée par des productions de remplacement et une diminution des revenus des éleveurs sahéliens.

La pénurie de viande qui en a résulté a obligé les pays côtiers traditionnellement déficitaires à des importations accrues de viandes extra-africaines. Ces viandes subventionnées par les pays exportateurs maintiennent sur les marchés de consommation des cours très bas qui freinent la reprise des cours déprimés après les déstockages auxquels ont dû procéder les éleveurs sahéliens et ne favorisent pas l'émergence ni le développement des élevages nationaux.

Les sécheresses subies par le Sahel ont contribué à un glissement des troupeaux vers le Sud et conforté l'appropriation des animaux par les cultivateurs. La présence de troupeaux de plus en plus nombreux dans les zones agricoles modifie les systèmes de production et c'est à la prise en compte de nouvelles modalités de gestion de la composante "élevage" qu'il y a lieu de procéder. Parmi les problèmes prioritaires figure la gestion de l'espace et de ses ressources actuelles et potentielles avec, pour corollaire, le maintien de la fertilité des sols, qu'ils soient agricoles ou de parcours.

La crise cotonnière :

La chute des cours mondiaux n'a pas été répercutée au niveau du paysan-producteur non encore contraint, en 1986, de diminuer ses superficies cultivées en coton et qui a pu écouler sa récolte de coton-graine à des prix soutenus. Toutefois, la nécessité à moyen terme, et dans certaines régions, de limiter les quantités de coton produites, va conduire les responsables politiques à proposer et à promouvoir d'autres spéculations. Entre autres corollaires, l'Etat devra prendre en charge la reconversion d'une partie de l'encadrement et adapter la politique et les modalités de crédit à ces nouvelles spéculations.

Pour le paysan, dont les ressources procurées par le coton permettaient de moderniser ses moyens de production, passage au stade de la culture attelée par exemple , c'est à une véritable mutation qu'il va devoir se livrer. Pour ceux qui ont capitalisé dans le bétail, le moment est venu d'exploiter et de rentabiliser ce capital.

Carte 1

LOCALISATION DE LA PRODUCTION DU COTON
(d'après les unités d'égrenage) (1)

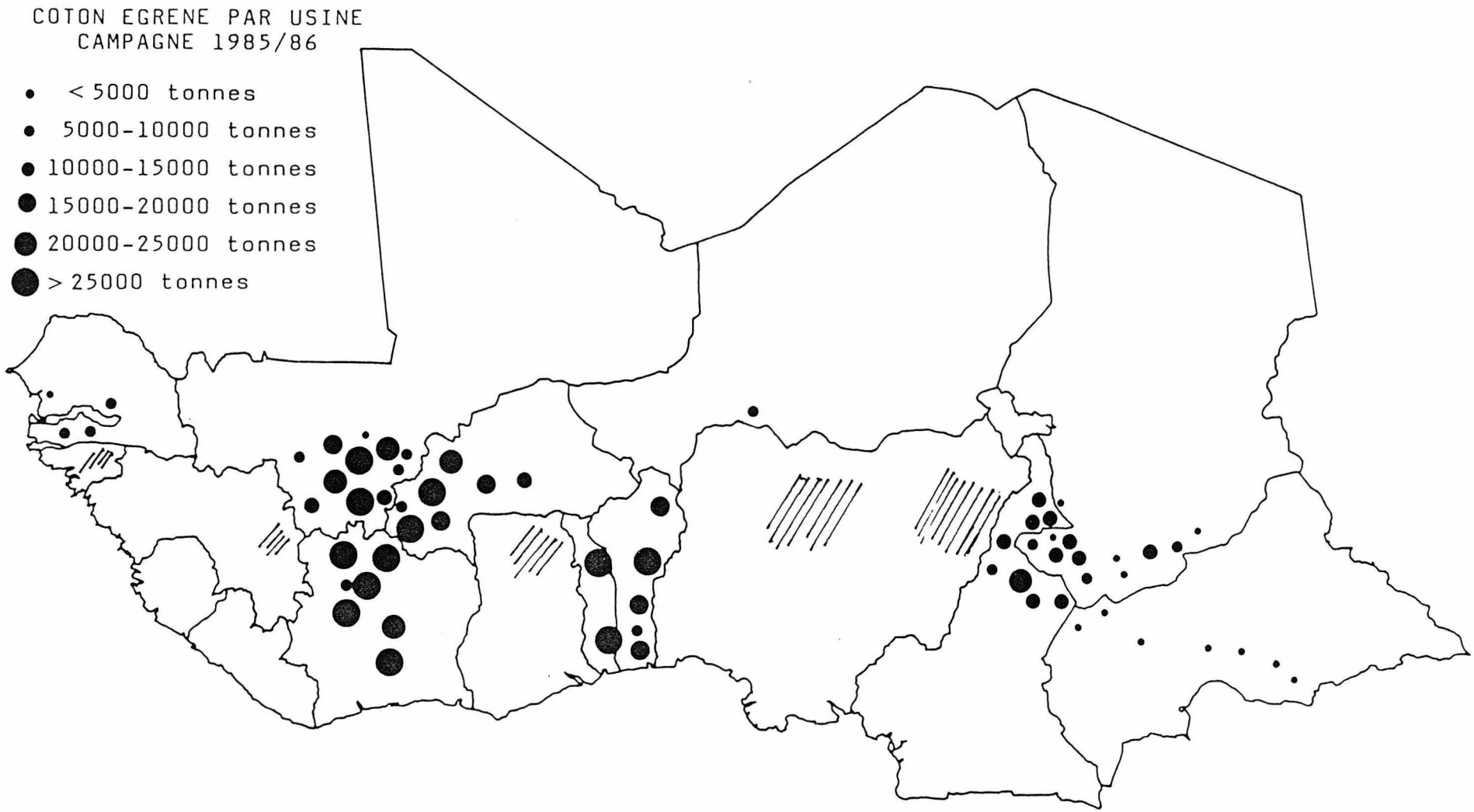

/// zones cotonnières dans les autres pays

(1) Carte établie par L'IRCT (CIRAD)

Carte 2 - Localisation des zones cotonnières dans les trois pays : Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Mali.

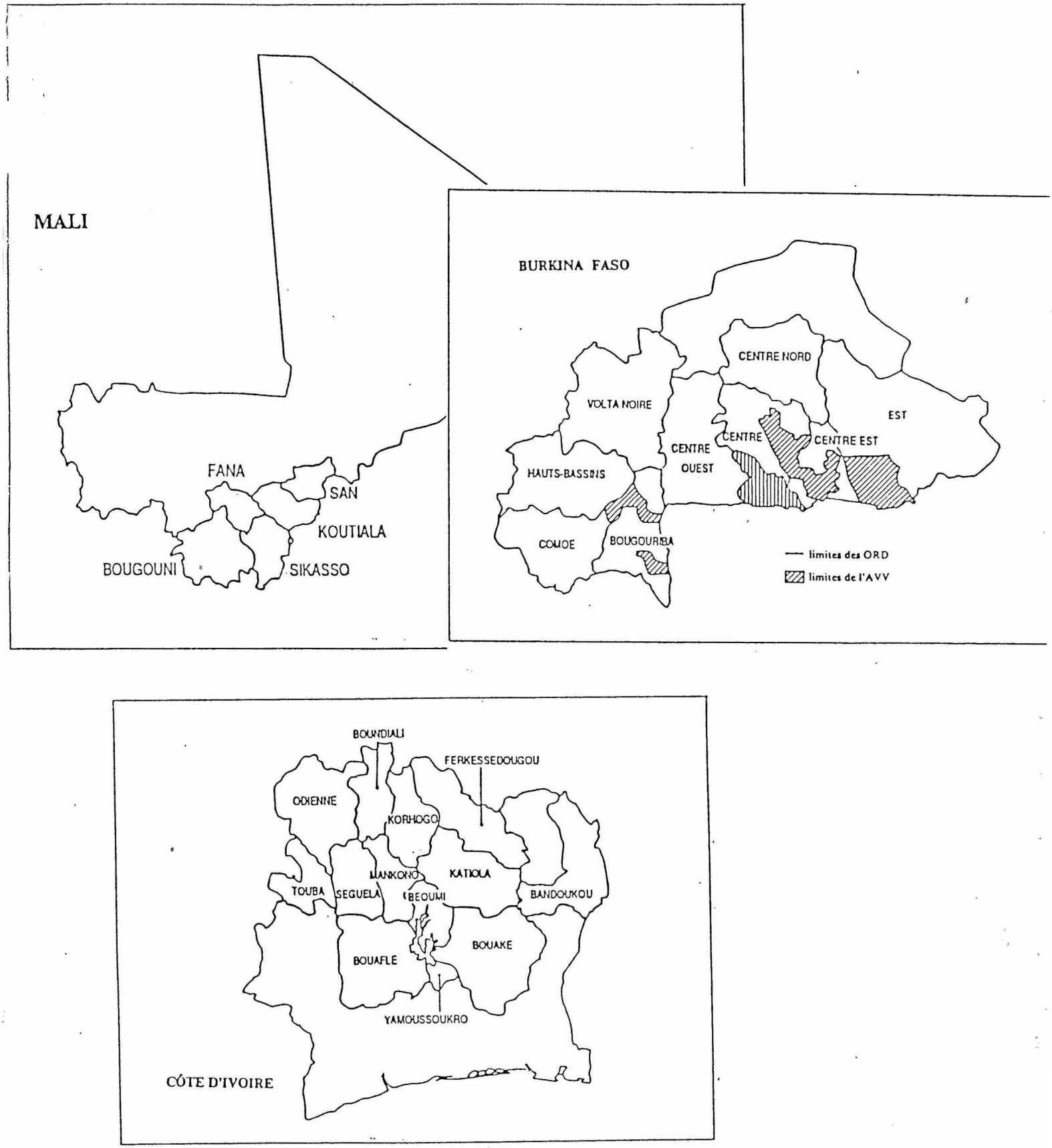

1. L'ELEVAGE DANS LES ZONES COTONNIERES : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES, CONTRAINTES, POTENTIALITES

1.1. Diversité des zones cotonnières

S'étendant de la zone guinéenne aux confins du Sahel, les zones cotonnières présentent une grande diversité agro-écologique.

L'importance de la zone cotonnière est très variable d'un pays à l'autre : elle couvre moins de 10 p.100 à plus de 50 p.100 de la superficie du territoire.

Le rôle de la filière coton dans l'économie nationale est actuellement primordial pour les pays soudaniens et sahéliens, plus modeste mais encore important dans les pays à climat plus humide.

Les facteurs de production, et plus spécialement les degrés de culture attelée et de motorisation, sont également variables d'une zone à l'autre.

1.2. Evolution et systèmes d'élevage

1.2.1. Effectifs

Sous l'effet du croît numérique naturel, de transferts d'animaux et de l'implantation de longue durée de troupeaux sahéliens, les effectifs de petits et grands ruminants augmentent régulièrement dans les pays de la zone soudano-guinéenne. Les effectifs en pays sahéliens sont, quant à eux, très soumis aux aléas climatiques.

Globalement, l'exploitation actuelle du cheptel ne permet plus de couvrir les besoins en protéines animales de la population de la région et cette tendance semble devoir s'accentuer ces prochaines années.

En revanche, quel que soit le pays, les effectifs de bovins des zones cotonnières sont partout en forte augmentation depuis plus d'une décennie. Le glissement des effectifs du nord vers le sud est tel que récemment des régions administratives de zone cotonnière ont supplanté des régions où l'élevage était traditionnellement le plus important (cas de la région de Sikasso au Mali qui a supplanté la région de Mopti).

Les densités moyennes présentent de grandes disparités d'un secteur cotonnier à l'autre. Pour les trois pays étudiés, le tableau suivant, élaboré par P. Lhoste, permet d'en juger.

	Densités moyennes		
	UBT/km^2		ha/UBT
	Moyenne nationale	Extrêmes (secteurs)	
MALI	12,4	9 - 21	8
BURKINA FASO	7,4	5 - 8	13,5
COTE D'IVOIRE	5,6	0,5 - 23	18

"La variabilité est donc très grande avec une centaine d'hectares par bovin dans certains secteurs de Côte-d'Ivoire contre à peine 5 ha par UBT dans le secteur de Korhogo (Côte-d'Ivoire) ou de Koutiala (Mali). Dans l'ensemble (Korhogo excepté), la densité de ruminants tend à augmenter avec la latitude, c'est-à-dire quand la pluviométrie et donc la potentialité fourragère brute diminuent".

Le cheptel bovin produit dans les zones cotonnières est "de type génétique varié allant des bovins à courtes cornes (type Baoulé) aux zébus sahéliens ; la proportion de métis est très élevée et vraisemblablement toujours croissante".

1.2.2. Systèmes d'élevage

Divers systèmes d'élevage cohabitent en zone cotonnière*.

1.2.2.1. Le système d'élevage bovin naisseur

a) Objet d'un accroissement rapide de l'effectif, il est rarement identifiable à une unité de production agricole.

---

* Pour une description plus détaillée, voir le document établi par P. Lhoste, page 13 et suivantes.

Plusieurs variantes existent :

. **Le système naisseur peul** présent dans toutes les zones cotonnières avec une forte tendance à l'installation de nouveaux troupeaux.

Ce système peut varier beaucoup en termes de mobilité : du système transhumant au système peul sédentarisé.

"Dans tous les cas, les éleveurs ont des relations de nature diverse avec les agriculteurs de la zone : échanges de produits (vente de lait, achat de céréales), accueil d'animaux confiés ou gardiennage de troupeaux collectifs mixtes (animaux appartenant à des agriculteurs et à des éleveurs), fumure, etc. Quel que soit le mode d'implantation de ces élevages, il faut veiller au maintien de complémentarités fortes avec les agriculteurs et entre les troupeaux et les systèmes de culture. Les modes de sédentarisation et de gestion de l'espace de ces troupeaux dans la zone de savane sont divers et dépendent essentiellement :

- de l'espace pâturable disponible ;

- de l'occupation agricole et de la répartition des champs dans cet espace ;

- de la densité des herbivores eux-mêmes ;

- des relations inter-ethniques, etc...".

. **Le système villageois collectif** "assez caractéristique de la zone soudanienne". Il s'agit en général du cheptel bovin détenu par des agriculteurs de tradition... Les effectifs bovins concernés par ce système villageois collectif tendent à augmenter, en zone cotonnière, puisque le cheptel bovin reste l'une des voies privilégiées d'accumulation des revenus agricoles (coton notamment)".

"La complémentarité avec l'agriculture est gérée au niveau du terroir".

La fonction capitalistique du cheptel et la complexité de l'organisation sociale de la gestion des animaux d'un même troupeau (divers propriétaires, "chef de parc", bouviers... pratique du confiage...) entravent les interventions sur ce troupeau.

. **Le troupeau naisseur familial**, qui émerge çà et là, "traduit une évolution intéressante de l'élevage bovin qui se prête mieux à une association agriculture-élevage. Ce phénomène de "pastoralisation des agriculteurs" permet en effet une meilleure intégration du troupeau dans le système agropastoral avec, notamment, des pratiques d'alimentation des animaux et de fumure des champs qui traduisent un réel progrès".

b) "Les différentes approches de la **productivité numérique du troupeau bovin naisseur** convergent pour lui attribuer globalement un niveau relativement faible. Ce premier constat général mérite cependant d'être nuancé...

Cette productivité numérique est certes modeste en moyenne dans les troupeaux naisseurs de la zone de savane mais elle est également assez variable d'un troupeau à l'autre et elle n'est pas toujours exploitée de façon optimale. Il existe un écart sensible entre une productivité potentielle relativement acceptable et une exploitation commerciale faible ; cela tient au comportement des propriétaires de bétail qui privilégient la fonction capitalistique du cheptel bovin...

Cette productivité numérique du troupeau bovin, en zone de savane, serait du même ordre de grandeur, en moyenne, que dans les systèmes pastoraux sahéliens et soudano-sahéliens...

Compte tenu des conditions écologiques qui conditionnent la production fourragère, on peut affirmer que les potentialités sont, du point de vue alimentaire, supérieures en zone de savane, mais qu'elles ne sont que rarement extériorisées par une production animale intensifiée.

On peut également noter que cette productivité apparaît particulièrement stagnante et que l'on est très loin d'observer des progrès rapides du rendement comme pour la production cotonnière par exemple.

On peut trouver quelques raisons essentielles à cet état de fait : les productions animales n'ont pas bénéficié dans leur ensemble d'un effort de recherche et de vulgarisation comparable à celui porté sur les productions végétales. Ensuite les conditions climatiques récentes ont eu indiscutablement des effets puissants sur l'élevage, en réduisant effectif animal et production, d'une part, mais aussi en perturbant complètement les systèmes d'élevage traditionnels; la gestion de ce troupeau bovin, avec notamment plusieurs agents dont les intérêts peuvent apparaître parfois comme contradictoires, constitue également l'une des clés du "blocage" de l'innovation et du progrès dans le troupeau naisseur".

1.2.2.2. Le système d'élevage intégré à l'exploitation agricole

Ce système d'élevage concerne essentiellement :

- les bovins de trait,
- les petits ruminants et les volailles.

Bovins de trait

Les effectifs des bovins de trait sont partout en augmentation rapide mais sont très inégalement répartis entre les différentes zones cotonnières et, dans une même zone, entre les différentes exploitations agricoles*. Les typologies des exploitations mises en évidence dans les zones étudiées rendent compte de cette diversité. Si elles ne sont pas réductibles à un modèle unique, toutes soulignent la relation directe du développement de la traction bovine avec la promotion de la culture du coton ainsi que le rôle déterminant de l'utilisation des bovins de trait dans l'évolution des systèmes de production des zones cotonnières et comme facteur essentiel de l'association de l'agriculture et de l'élevage.

De nombreux problèmes restent encore à résoudre pour une meilleure gestion de ce cheptel intégré. Ils concernent :

- **en amont** : la production et la préparation des bovins de trait.

> L'approvisonnement reste précaire dans certaines zones, qu'il s'agisse de la disponibilité en jeunes animaux ou/et des possibilités de financement par l'exploitation. Partout se posent des problèmes de maîtrise de l'alimentation des jeunes bovins destinés à la traction.

---

* Pour la zone étudiée, "les disparités sont importantes, avec un niveau d'équipement élevé au Mali-sud (un attelage bovin pour 5 ha cultivés environ), une densité très faible en moyenne en Côte-d'Ivoire (environ 50 ha cultivés par attelage bovin) et une situation intermédiaire au Burkina-Faso : environ 25 ha par attelage et plutôt 12 ha par attelage pour les 2 ORD les plus importantes pour le coton" Ph. Lhoste.

- la **carrière** proprement dite :

  La carrière "est trop souvent interrompue précocement par des accidents, mortalités, ventes d'urgence, etc. ; pour les animaux qui survivent, la carrière est, en revanche, trop longue amenant progressivement les boeufs à un état d'épuisement qui compromet la qualité du travail et leur vente à la réforme". Au plan technique, "dressage, conduite de l'attelage et harnachement restent souvent très approximatifs et sources de problèmes : accidents, blessures, mauvais travail du sol...".

  De même, la production de fumier "est loin d'être optimisée ni en quantité, ni en qualité du produit".

- **en aval** : la valorisation des boeufs en fin de carrière.

  Trop peu de bovins de trait sont livrés en fin de carrière, en bon état, à la boucherie et les prix de vente sont souvent inférieurs aux prix d'achat.

Petits ruminants et volailles

Ovins, caprins et volailles (poules mais aussi pintades) sont présents dans pratiquement toutes les exploitations agricoles. Leur rôle dans les transactions et leur contribution à l'alimentation protéinique, bien que mal appréhendés, semblent importants. L'épargne qu'ils représentent, peut en effet permettre d'assurer une soudure alimentaire et constituer souvent le point de départ d'un processus de capitalisation sous forme de cheptel.

Les principales contraintes sont d'ordre alimentaire et sanitaire pour les petits ruminants, plus particulièrement d'ordre sanitaire pour les volailles.

1.2.2.3. Les systèmes modernes

Ranching, embouche, production laitière péri-urbaine ne jouent qu'un rôle modeste dans le développement des zones cotonnières.

Les opérations de ranching n'ont connu que des succès limités. Les problèmes de gestion, mais aussi sanitaires, voire de débouchés à des prix rémunérateurs sont les principales causes d'échec. Des problèmes de prix rénumérateurs se posent également pour l'écoulement des produits des rares unités d'embouche industrielle. Les ateliers d'embouche péri-urbains, aux mains des privés, sont par contre plus crédibles. A signaler également l'émergence sporadique

d'ateliers d'embouche en milieu rural et qui sont le fait de commerçants ou d'agro-pasteurs. Trop souvent, dans ce dernier cas, l'opération garde un caractère uniquement spéculatif et apparaît mal intégrée aux autres activités de l'exploitation agricole.

Même s'il existe un marché pour le lait frais, la production laitière péri-urbaine reste fortement concurrencée par les laits en poudre importés.

1.3. Commercialisation

A la diversité relevée pour les conditions et les facteurs de production ne correspond pas une aussi grande diversité des modalités de la "commercialisation". Quelles que soient les zones cotonnières, les comportements des agents, le fonctionnement de la filière sont identiques. La convergence des flux vers les marchés urbains, et surtout vers les pays côtiers, peut expliquer cette relative uniformité.

A l'inverse de ce qui se passe pour la production où chaque intervention doit être modulée en fonction des conditions rencontrées sur le terrain, toute proposition dans le domaine de la commercialisation est reproductible à quelques détails d'exécution près dans l'ensemble des zones. De même, toute intervention sur les marchés terminaux aura des répercussions sensiblement identiques sur les différents circuits.

Les différents stades de la filière ainsi que le rôle des différents agents intervenant à ces stades sont décrits dans le rapport "Commercialisation". Ils sont synthétisés dans le schéma n°1. Leurs caractéristiques sont bien connues; elles n'ont guère varié au cours des vingt-cinq dernières années.

L'apparition de nouveaux propriétaires de bétail et la présence accrue de troupeaux dans les zones cotonnières ont toutefois créé de nouvelles conditions de fonctionnement. Le rôle capitalistique du bétail pour les nouveaux agro-éleveurs conduit à des modalités d'exploitation et de mise sur le marché des produits, différentes de celles qui prévalent chez les pasteurs transhumants ou chez les éleveurs de tradition sédentarisés : lots hétérogènes comportant peu d'animaux et déplacements réduits pour la vente des animaux par exemple. Même si le disponible exploité demeure en deçà du potentiel exploitable, les quantités plus importantes de produits commercialisés depuis quelques années font ressortir la déficience des zones cotonnières en structures commerciales. Déficiences encore mises en évidence par le développement de la culture attelée et les difficultés d'approvisionnement en bovins de trait.

SCHEMA N° 1

STADES ET AGENTS DE LA FILIERE BETAIL

Production

Eleveurs et agents d'encadrement
- (Troupeau sahélien)
- Troupeau naisseur extensif
- Troupeau naisseur "parc collectif"
- Troupeau naisseur "familial"
- Troupeau intégré
  - bovins de trait
  - autres espèces
- (Elevages modernes)

Commercialisation-Transformation

- Filière bétail vif
- Filière viande

(Agents de l'Etat et des Organisations régionales)

Eleveurs
Collecteurs — Mise en marché

Courtiers — Constitution d'un troupeau de collecte

Expéditeurs exportateurs — Constitution de troupeaux de transport d'expédition ou d'exportation

Chevillards — Abattage et stade de gros urbain

Bouchers détaillants — Stade de détail

Consommation

(Agents de l'Etat)
Consommateurs
- Marché rural
- Marché urbain

- -

Opérateurs — Importation de viandes congelées

Le volume de capitaux nécessaires au fonctionnement de la filière du stade de la collecte au stade de la vente de la viande au détail est important et dépasse les capacités financières des différents agents. Le système repose alors sur des opérations de crédit personnalisé sur relation de confiance, réalisées en chaîne entre les opérateurs. Ce mécanisme, dans lequel n'entre que fort peu le crédit bancaire, demeure fragile et ne permet pas de générer la trésorerie nécessaire à une activité intensive.

"L'insuffisance ou la pénurie de liquidités ont alors pour principales conséquences :

- **le maintien d'effectifs élevés d'opérateurs**, voire l'introduction d'agents remplissant des fonctions qui n'existeraient pas dans une hypothèse de liquidités plus abondantes. Il peut être à l'origine de prélèvements pour des services dont l'utilité pourrait être supprimée ou rendue moins fréquente (ex: coût des contentieux de récupération des créances) ;

- **l'importance des délais d'attente.** Ils renchérissent sur la lenteur des transports, ralentissent les flux commerciaux, augmentent les coûts et provoquent des manques à gagner ;

- **le faible nombre des rotations** par expéditeur ou exportateur durant la campagne de commercialisation. Il a un effet à la hausse sur les marges ;

- **la taille réduite des lots constitués**, la difficulté dans le maintien de la taille de ces lots jusqu'au stade ultime de l'abattage et de la vente en gros des carcasses et du cinquième quartier. Elle génère de nouveaux coûts.

Enfin l'insuffisance des liquidités a également comme effet **d'empêcher la spécialisation des professions** : chaque opérateur ne pouvant travailler que sur des quantités réduites est tenté d'intégrer la marge de ses fournisseurs ou clients. Un chevillard peut être également marchand de bétail ou détaillant, un boucher détaillant devient boucher abattant, etc...".

Les animaux issus des troupeaux des zones cotonnières intègrent les circuits régionaux qui alimentent les marchés semi-urbains et urbains proches des lieux de production mais surtout, viennent grossir les flux nord-sud en direction des marchés côtiers. Les débouchés y sont en effet assurés. A terme, il est même prévisible que ces apports ne suffiront pas pour satisfaire les besoins en protéines animales.

L'influence des marchés côtiers est primordiale sur les **prix pratiqués** dans l'ensemble de la région. Les prix de la viande en gros et du bétail, notamment de la viande de boeuf, ont eu tendance cette dernière décennie à ne pas suivre l'évolution de l'indice général des prix. En l'absence d'une

1.4.2. Crédit

Alors que le recours au "crédit" est largement répandu dans le cadre de la production du coton et cela à tous les niveaux de la filière, il est pratiquement absent du secteur élevage. Exception faite de quelques prêts octroyés à des élevages modernes et à de rares ateliers d'embouche, les opérations de crédit sont en effet limitées à l'achat de la première paire de bovins de trait, plus exactement à l'achat dit du "premier équipement". Il y a lieu de rechercher les raisons de cette carence dans l'inadéquation du crédit (procédures, taux d'intérêt) aux besoins et aux possibilités des éleveurs.

2. LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Dans la seconde partie de cette note de synthèse, on tentera d'esquisser les grandes lignes d'une stratégie possible pour le développement des productions animales dans les zones cotonnières. Il ne saurait s'agir d'élaborer un programme complet d'intervention et à fortiori d'en décrire les modalités d'application qui sont à moduler en fonction de la grande diversité agro-écologique et économique des zones intéressées. On indiquera dans quelle optique et quelles directions les choix doivent être opérés et quelles sont les voies technico-économiques à privilégier pour progresser.

2.1. Contexte et orientations possibles

Le rapport sur la situation et les perspectives de la production de coton en Afrique de l'Ouest et du Centre brosse le contexte des zones cotonnières et son évolution plausible*.

Il met l'accent sur :

- l'accélération de la croissance démographique et plus particulièrement de la population des villes ;

- la poursuite des migrations des zones sahéliennes vers les zones de savane et de forêt (ce qui concerne tout particulièrement les éleveurs) ;

- l'accroissement massif de la demande alimentaire avec pour corollaire un mouvement de surexploitation du capital foncier (réduction de la jachère avec dégradation de la fertilité) et un mouvement consécutif d'intensification agricole ;

- la dissociation progressive d'une économie urbaine et d'une économie rurale qui ne pourra aboutir qu'au développement des échanges et donc à la monétarisation de l'économie rurale ;

---

* Cf. chapitre VI p. 213 et suivantes : "Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre. Situation et perspectives" - Ministère de la Coopération. Août 1987.

- le développement chaotique probable du mouvement de surexploitation-intensification qui s'accompagnera très vraisemblablement du développement d'un marché foncier et d'un processus d'accumulation foncière. "Les disparités d'exploitations agricoles qui en résulteraient se traduiraient par l'existence d'un secteur agricole en voie de modernisation et d'intensification".

- l'émergence dans le domaine de la transformation agricole et alimentaire d'une filière industrielle et de filières courtes. Cette émergence probable met en lumière l'enjeu considérable que représente l'organisation de filières de transformation connectant la demande urbaine traditionnelle et la production rurale.

De l'analyse conduite dans la première partie du présent document ressortent les principales caractéristiques du secteur élevage :

- les techniques d'exploitation actuelle du troupeau, bovin notamment, ne permettent pas une augmentation de la production susceptible à terme de satisfaire la demande ;

- l'effet conjugué de cette demande accrue et de l'afflux de troupeaux dans les zones agricoles augmente la pression sur les terres. De nouveaux systèmes de production se mettent en place. Encore extensifs, ils n'assurent pas le maintien ni à fortiori la restauration de la fertilité des sols et font peser la menace d'une dégradation irréversible des sols ;

- activités pastorales et agricoles coexistent mais ne sont que très partiellement intégrées ;

- les structures de commercialisation, pratiquement toutes entre les mains du secteur traditionnel, sont fragilisées notamment par le manque de capitaux ;

- les débouchés existent pour les viandes de toute qualité mais, sur les marchés côtiers, les productions locales sont menacées par les importations de viandes extra-africaines subventionnées.

De ce constat non exhaustif et de l'évolution plausible du contexte examiné précédemment, se dégagent les deux principaux **éléments de stratégie** possibles pour l'avenir. Les programmes à mettre en oeuvre devront s'articuler sur :

- la recherche d'une **augmentation de la production** par le biais d'un **accroissement de la productivité**,

- une meilleure **organisation des circuits commerciaux** et la régulation, la **sécurisation des marchés.**

2.2. Intensification des productions animales

L'augmentation de la production implique "**l'intensification des systèmes de production des zones de savane**, ce qui induit les conséquences suivantes :

- cette intensification doit se fonder notamment sur une plus forte **association de l'agriculture et de l'élevage.** Cette association se raisonne à différents niveaux d'intervention :

  - au niveau du terroir villageois ;

  - au niveau régional et interrégional (complémentarités, transhumances...) ;

- L'amélioration de la productivité de l'élevage doit s'inscrire et découler de ce processus d'**intensification agri cole** ;

- les actions les plus déterminantes sur les productions animales relèvent d'une **amélioration du système d'alimentation**".

2.2.1. Systèmes d'élevage concernés

Etant donné le rôle économique joué non seulement par les bovins mais également par les petits ruminants et à un moindre degré par les volailles, **ces trois types de productions animales** doivent être pris en compte dans les actions d'intensification.

Les interventions porteront en priorité sur **l'élevage bovin naisseur** et sur **l'élevage intégré.** Le système d'élevage moderne, déjà en principe à un niveau correct d'intensification, ne peut jouer qu'un rôle restreint dans l'augmentation de la production. De par ses structures actuelles, il ne peut par ailleurs jouer qu'un rôle complémentaire dans le développement des zones cotonnières.

2.2.2. Intensification des productions bovines

Troupeau naisseur

"Compte tenu des contraintes des systèmes d'alimentation et des menaces que font parfois peser sur l'environnement les surchages en bétail, l'une des grandes orientations des actions tournées vers le **troupeau naisseur** doit être d'en **améliorer la productivité" pour permettre à terme une réduction de l'effectif.**

"L'amélioration de la productivité doit se concevoir dans une optique globale de diversité des productions :

- fourniture d'animaux de trait et de viande,

- production laitière,

- fumure animale, ...

Dans cette optique, les actions à privilégier sur le troupeau naisseur paraissent être :

- le règlement du problème foncier des pâturages, les aménagements (hydraulique, pistes, marchés, ...) et la gestion des ressources pâturées ;

- l'organisation et la formation des éleveurs dans l'optique d'une évolution vers des complémentarités accrues entre agriculture et élevage ;

- l'alimentation (compléments alimentaires...) et la santé animale."

Bovins de trait

L'amélioration de la gestion des **bovins de trait** doit guider toutes les interventions dans le secteur de l'élevage bovin intégré. Initiée avec les interventions sur le troupeau naisseur pour la fourniture de jeunes animaux, elle doit porter sur :

- l'alimentation et les soins aux animaux ;

- la filière fumure animale (très dépendante des conditions de logement, de la récolte et du stockage des résidus agricoles, des capacités de transport) ;

- la valorisation du cheptel de trait par une gestion économique de leur carrière.

2.2.3. Augmentation des productions ovines et caprines

Deux stratégies complémentaires sont à conseiller :

- des actions diffuses touchant le maximum d'animaux,

- des actions ponctuelles permettant une option vers des élevages modernes intensifs.

Actions diffuses

Elles seront conduites dans les systèmes de production où l'élevage ne sera pas la composante principale. "Elles relèvent d'actions techniques classiques et de mesures d'organisation de la production et de la commercialisation :

- prophylaxie et hygiène des animaux ;

- complémentations alimentaires et minérales ;

- conduite des élevages : reproduction, logement, conduite au pâturage, ...

- organisation villageoise pour certaines de ces actions : gardiennage, soins, achats d'aliments, embouche ovine, commercialisation, etc..."

Actions ponctuelles

Elle toucheront essentiellement les productions ovines et viseront à la promotion d'élevage familiaux individuels conduits de façon intensive. Ceci implique notamment :

- la mise à la disposition des éleveurs d'un animal bien adapté aux conditions locales d'élevage et aux besoins du marché de boucherie ;

- la maîtrise sanitaire ;

- la maîtrise du système d'alimentation ;

- la formation des éleveurs.

2.2.4. Augmentation des productions avicoles

Des actions limitées à la périphérie des centres urbains situés dans des zones à production céréalière excédentaire peuvent être entreprises pour promouvoir des élevages modernes de taille moyenne.

Malgré son rôle au niveau des exploitations, l'aviculture villageoise ne justifie pas des investissements importants. Un gain de productivité peut toutefois être obtenu avec des "campagnes" de vaccination et de déparasitage.

2.2.5. L'association agriculture-élevage. La gestion de l'espace et des ressources alimentaires

Le système d'alimentation apparaît comme la clef de voûte de l'amélioration de la productivité.

La meilleure gestion des ressources alimentaires va de pair avec l'intensification des productions agricoles.

L'association agriculture-élevage doit être appréhendée au niveau :

- de l'unité de production avec le choix du système de production ;

- du village et de la région avec la gestion de l'espace.

L'unité de production, - l'exploitation agricole - demeure la cellule de base de l'intensification où peuvent intervenir un certain nombre d'innovations telles que :

- le choix des spéculations et le degré d'intensification des techniques et des moyens de production ;

- l'utilisation de la traction animale ;

- l'introduction des cultures fourragères ;

- l'utilisation des résidus agricoles et des sous-produits agro-industriels ;

- la préparation de la fumure organique.

Le **choix des spéculations et du système d'exploitation** est à moduler selon les zones.

Concernant les systèmes améliorés d'élevage, le choix privilégiera les fonctions :

- de réélevage et d'embouche de finition liés à la culture attelée, notamment dans les zones agricoles saturées ;

- de réélevage et d'embouche de longue durée dans le cadre des systèmes naisseurs ;

- de production laitière, de préférence à la périphérie des centres urbains ;

- d'embouche ovine.

Le choix de la spéculation, la taille de l'unité de production, le degré d'intensification sont également à moduler en fonction de critères sociologiques. Les systèmes d'embouche ovine, de réélevage et d'embouche bovine de finition conviennent en priorité à de jeunes chefs d'exploitation.

Quels que soient les systèmes de production retenus, tous devront assurer la **conservation de la fertilité des sols** et conduire à des défrichements limités, à une utilisation rationnelle des parcours et des jachères et à une gestion rapprochée des troupeaux.

Ces impératifs conduisent à l'introduction de cultures fourragères en assolement ou associées (sous cultures fruitières par exemple), à la reconnaissance de droits d'usage du sol, à une politique d'enclosure. Cette gestion concertée des terroirs ne peut être résolue qu'au niveau de la **communauté villageoise.**

La **gestion de l'espace**, essentielle pour l'équilibre du système agropastoral, se raisonne également au **niveau régional.** Il existe encore à ce niveau des espaces non cultivés pâturables par le troupeau bovin naisseur notamment par le "système naisseur peul". La forte augmentation du troupeau naisseur, les besoins croissants en pâturages pour ce troupeau grand consommateur d'espaces, impliquent des interventions pour rationaliser et réglementer l'utilisation de ces **zones d'accueil** ainsi que des modifications dans la gestion du troupeau appelé à les mettre en valeur.

Doivent impérativement être pris en compte :

- la gestion foncière, le statut des pâturages ;

- la gestion des pâturages pour éviter la dégradation des ressources (problèmes de charge, de repos, de feux, etc...) ;

- les infrastructures avec tout particulièrement les **aménagements prioritaires pour l'abreuvement des animaux** ;

- l'aménagement de l'environnement socio-économique (écoles, marchés, ...) ;

- le maintien des complémentarités entre les systèmes de culture et les troupeaux.

2.3. L'organisation de la filière commercialisation et la sécurisation des marchés

Autres éléments de la stratégie de développement des productions animales dans les zones cotonnières : l'**organisation de la commercialisation** et la **sécurisation des** marchés.

2.3.1. La protection du marché

Face à la concurrence des viandes extra-africaines subventionnées, la protection du marché est un élément fondamental qui conditionne l'avenir de la filière élevage. La régulation de la production et du marché, la sécurisation des débouchés notamment des débouchés offerts par les marchés côtiers, seront obtenus par trois actions conjuguées :

- la taxation des viandes extra-africaines ;

- l'application d'une politique de justes prix ;

- la négociation d'accords inter-Etats.

La mise en place d'un **système de prélèvements** sur les viandes extra-africaines doit permettre de rétablir un niveau de concurrence normal. Le taux des prélèvements doit être modulé par catégorie de produit et périodiquement ajusté en fonction de l'évolution des prix intérieurs et des prix à l'importation. Les ressources ainsi procurées pourraient alimenter un fonds spécifique pour la bonification des taux d'intérêt des prêts consentis aux agents de la filière élevage.

Même si la mise en place effective du système de prélèvements, la gestion et l'affectation des ressources relèvent de la seule autorité de l'Etat importateur, tous les Etats partenaires de la filière élevage sont intéressés par ces mesures de taxation des viandes extra-africaines importées.

La réglementation actuelle des **prix de la viande** au détail ne repose plus sur la réalité des coûts de production, de transformation et de distribution. La fixation des prix à un niveau trop bas conduit à des effets pervers (poids

non respectés ou/et modification des pourcentages de viande, d'os et de déchets), contribue à la désorganisation des circuits de distribution (faillite de bouchers) et interdit toute possibilité réelle d'intensification des systèmes de production.

La fixation des prix de détail ne pouvant intervenir qu'en fonction des prix de gros, c'est à la mise en place ou à la rénovation des dispositifs d'observation et d'information que doivent procéder en priorité les pouvoirs publics. Dans le cadre de l'émergence de nouveaux systèmes de production, des investigations complémentaires devront porter sur les coûts de production.

Les évidentes complémentarités des états commandent la recherche de consensus et doivent déboucher sur une **politique régionale.** Les structures régionales existantes, déjà partiellement impliquées, pourraient dans ce cadre, confirmer leur vocation et leur rôle.

2.3.2. L'organisation de la filière commercialisation

Parallélement à la sécurisation des marchés, il y a lieu de remédier aux faiblesses actuelles de la filière commercialisation. Il ne s'agit pas de substituer une structure para publique aux commerçants traditionnels mais au contraire de favoriser leur tâche :

- en réduisant les pertes dues à la lenteur des transactions;

- en améliorant les équipements, notamment de transformation;

- en réorganisant certaines branches de la profession.

Le développement des productions animales dans des zones traditionnellement agricoles amène à instruire les besoins nouveaux en équipements notamment la **mise en place de marchés.** Il s'agit également de **densifier le réseau d'abattoirs.** Cette intervention pourrait être déléguée à la structure d'encadrement associée à des opérateurs privés. Elle n'a d'autre but que de contribuer à la création et à la modernisation de filières courtes de transformation et non de substituer une filière en "mort" aux exportations de bétail sur pied.

Le **secteur de la distribution de la viande** appelle une réforme urgente. La nécessaire révision des textes législatifs définissant et régissant les professions de bouchers grossistes, de bouchers abattants-détaillants, de bouchers détaillants ne peut à elle seule assurer la réorganisation de

cette branche d'activité. Des actions de conseil et d'audit, prolongées par des actions de formation, sont indispensables.

2.4. La nécessaire redéfinition des tâches de l'encadrement et la définition d'une politique de crédit

L'intensification des productions animales dans les zones cotonnières, l'association plus étroite des activités pastorales et des activités agricoles, la réorganisation de la filière commercialisation, impliquent une concertation et même le rapprochement des différentes structures d'encadrement ainsi qu'une nouvelle distribution des tâches.

La dichotomie "bovins de trait" relevant des structures d'encadrement cotonnière - "bovins naisseurs" encadrés par les organismes d'élevage, ne saurait être maintenue.

Aux actions classiques de vulgarisation devront succéder les interventions de conseil et d'appui techniques, de formation, d'organisation des réseaux d'intrants.

Les structures d'encadrement pourront assumer temporairement et ponctuellement des opérations, transports d'animaux embouchés pour la mise sur les marchés ou gestion des postes d'abreuvement par exemple, en attente de la prise de relais par des privés ou de la mise en place d'équipements permettant de remédier au problème posé.

La participation des structures d'encadrement à la création de filières industrielles de transformation est également un axe à privilégier.

L'adéquation des moyens à ces nouvelles tâches peut entraîner la reconversion d'encadreurs. L'intégration de ces derniers aux réseaux d'observation et d'information à mettre en place pour la filière commercialisation ou leur installation comme éleveurs-agriculteurs sont à envisager. Installés sur des fermes "pilotes", ils permettraient de disposer d'un "observatoire" permanent et pourraient jouer un rôle de démonstration et de relais technique.

Aux structures d'encadrement doivent également être dévolues de larges prérogatives en matière d'attribution, de gestion-récupération du crédit aux agro-pasteurs.

Une nouvelle politique de crédit (procédures et modalités d'attribution, minoration des taux, création d'un fonds de bonification des prêts) doit accompagner non seulement les actions dans le secteur de la production mais aussi la réorganisation de la filière commercialisation.

SCHEMA N°2 - AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

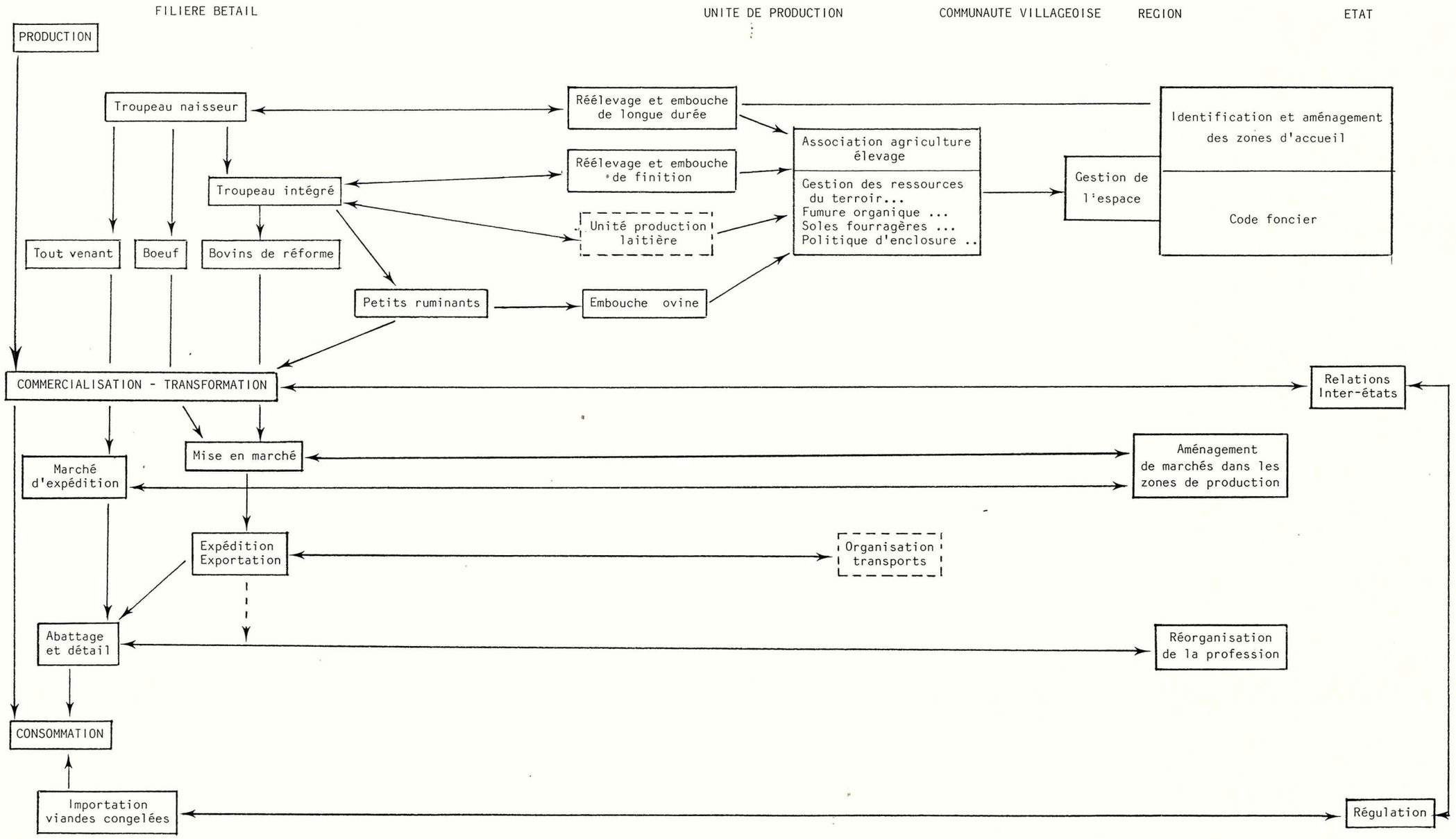

CONCLUSION

La forte augmentation de la demande en protéines animales face à une exploitation stagnante du cheptel, la pression accrue sur les terres dans les zones cotonnières, la crise cotonnière et la crise de l'élevage sahélien sont autant de facteurs qui orientent le développement des zones de savane vers :

- une diversification des productions ;

- une augmentation des productions animales.

Cette diversification des productions et cette augmentation des productions animales ne sauraient se faire sans garantir le maintien de la fertilité des sols et du potentiel des pâturages. Elles impliquent de poursuivre l'intégration des activités pastorales et des activités agricoles et de promouvoir une intensification des systèmes de production.

Cette intensification ne pourra être obtenue, entre autres, que par une gestion rationnelle de l'espace et des ressources fourragères et alimentaires et par l'emploi accru des sous-produits agro-industriels.

Une condition indispensable à la bonne réalisation de cette stratégie réside dans la sécurisation du marché de la viande face à la concurrence d'un marché extra-africain biaisé. Conjointement, le rendement de la filière commercialisation doit être amélioré et des filières de transformation promues.